

Des allocations peu engageantes

FAMILLES La réforme des allocations avance

Les futures allocations familiales ne devraient pas réduire la pauvreté infantile. Au contraire, elles risquent même de l'augmenter dans les familles nombreuses... En réalité, seuls les 10 % des familles les plus pauvres et les 20 % des familles les plus riches bénéficieraient du nouveau modèle imposé par le transfert de cette compétence aux régions lors de la sixième réforme de l'Etat. Ce sont en tout cas les résultats d'une étude du Centre pour la politique sociale de l'Université d'Anvers. Une analyse qui décrypte donc les effets de la réforme... du côté flamand ! Ouf, penseront peut-être les parents francophones.

Sauf qu'à l'heure actuelle, le gouvernement flamand est plus avancé que les gouvernements wallon et bruxellois. Au nord du pays, des décisions ont déjà été prises : suppression des rangs, 160 euros pour chaque enfant, suppléments sociaux, etc.

Côté francophone, on s'inquiète d'abord d'assurer le transfert, afin que les allocations familiales soient bien versées aux familles en 2019, soit au moment du basculement entre le fédéral et les régions. En ce qui concerne le modèle en tant que tel, côté wallon, une étude a été commandée et vient d'aboutir à un rapport intermédiaire, soumis aux partenaires. Le rapport final est attendu pour l'au-

tomne ; il donnera des outils de réflexion au gouvernement.

Globalement, le principe de l'égalité entre les enfants semble faire consensus, à Bruxelles également. Une attention particulière aux publics fragilisés et notamment aux familles monoparentales est signalée tant au cabinet Fremault (Bruxelles) qu'au cabinet Prévot (région wallonne). Côté bruxellois, l'enquête vient, elle, seulement d'être lancée, des problèmes de base de données l'ayant retardée. Les résultats sont attendus pour avril 2017. Si les contextes socio-démographiques wallon et bruxellois justifient deux études différentes, des concertations sont évidemment à l'ordre du jour.

La Ligue des familles, très active sur ce dossier, est également consultée par les gouvernements francophones. Delphine Chabbert explique que leur modèle entend lutter contre le risque de pauvreté, notamment celui des familles nombreuses. Dans la projection de la Ligue, chaque enfant reçoit 150 euros, mais il existe un supplément social de 50 euros par enfant pour les familles précarisées, et un bonus de 30 euros à partir du troisième enfant. « *Le grand défi de cette réforme sera en effet de supprimer les rangs sans appauvrir les familles nombreuses* », admet la secrétaire générale. ■

ELODIE BLOGIE